

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT

téléphone: 01 60 56 73 00 télécopie: 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC Unité Instruction et Conseil ADS Melun A l'attention de : Madame Francine EZAGAL

Vaux le Pénil, le 22 mars 2019

Par courrier, réceptionné le 10 janvier 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour le permis de construire n°077 458 18 00008 déposé par la société Générale du Solaire, représentée par Madame Marine RICHOILLEZ, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 9MWc sur la commune de Souppes-sur-Loing.

La commission s'est réunie le jeudi 21 mars 2019 pour examiner ce projet, que Monsieur Barthélémy DE ROUX, ingénieur développement de projet chez Générale du Solaire a présenté accompagné de Madame Frédérique CUBILIE, responsable développement France chez Générale du Solaire, de Monsieur Pierre BABUT, Maire de la commune de Souppes-sur-Loing, de Monsieur Jean-Yves POUJADE, son adjoint à l'urbanisme et aux travaux, et Monsieur Gérard CAMMARATA, son adjoint aux Finances.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Elle estime que le projet permet la revalorisation d'une ancienne carrière, comblée et non valorisée depuis 1994. L'absence de terre végétale, n'a en effet pas permis de valorisation agricole.

Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne 1

Jan Kasel FF